

### Offre de services « Mobilité » mobilisable par RESA

Financier de l'Aide	Type de financement	Prescripteurs	Conditions	Public concerné	Principes de l'aide
<p><b>Département</b></p> <p><b>FDAJ (Aide ponctuelle) :</b> « Fond Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ) »</p> <p><u>Contact :</u> Votre CISP Mission Locale RESA est agréé « organisme prescripteur » par le Département pour pré-instruire l'aide.</p>	<b>Aide financière</b>	Uniquement sur prescription par tous Conseiller d'Insertion Socio-professionnelle Mission Locale de RESA Et autres référents ayant un agrément du Département	<ul style="list-style-type: none"> <li>Public prioritaire : jeunes isolés couples isolés en difficulté d'insertion sociale et/ou professionnelle ou jeunes issus d'une « famille en difficulté »</li> <li>Revenu ne dépassant pas ½ SMIC brut pour les personnes seuls.</li> <li>Personne hébergé dans sa famille ne dépassant pas ½ SMIC net et doit être issu de famille percevant les minimas sociaux.</li> <li>Avoir un projet professionnel</li> </ul>	Public 16 à 25 ans	<p>Montant de l'aide maximum par an : 1 000 € :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prise en charge des frais de transport pour une reprise d'emploi ou de formation sur la base des transports en commun pendant une période maximal de 1 mois (dans l'attente de la perception du 1<sup>er</sup> salaire). Le Conseiller d'Insertion Socio Professionnelle de Réussir en Sambre Avesnois instruit la demande sur la base d'un devis.</li> <li>Possibilité d'une aide payable au jeune en urgence : 48h</li> </ul>

CISP : Conseillère d'Insertion Socio-Professionnelle

## Aides financières au Permis

Financier de l'Aide	Type de financement	Prescripteurs	Conditions	Public concerné	Principes de l'aide
<b>Département</b>  <b>FDAJ Permis</b>	<b>Aide financière</b>	Tous Conseiller d'Insertion Socio-professionnelle Mission Locale de RESA et autres référents ayant un agrément du Département	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Public prioritaire : jeunes isolés couples isolés en difficulté d'insertion sociale et/ou professionnelle ou jeunes issus d'une « famille en difficulté »</li> <li>• Revenu de dépassant pas ½ SMIC brut pour les personnes seuls.</li> <li>• Personne hébergé dans sa famille ne dépassant pas ½ SMIC net et doit être issu de famille percevant les minimas sociaux.</li> <li>• Avoir un projet professionnel</li> <li>• Ne pas dépasser 6,50€/j de reste à vivre</li> </ul>	Public 16 à 25 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etre en possession du code de la route</li> <li>• Projet professionnel validé</li> <li>• Financement par 10 leçons (avec un maximum de 1 000 €)</li> </ul>

## Aides financières au Permis

Financier de l'Aide	Type de financement	Prescripteurs	Conditions	Public concerné	Principes de l'aide
<p><b>Réussir en Sambre Avesnois</b></p> <p><b>Auto-Ecole TRAJECTOIRE ou Auto-Ecole Privée</b></p> <p><i>Uniquement sur prescription par votre CISP</i></p>	<p><b>Aide financière (code et/ou permis)</b></p>	<p>Uniquement sur prescription par le CISP Mission Locale ou PLIE de RESA</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes personnes en difficulté de recherche d'emploi qui ne soit pas déjà dans un accompagnement renforcé</li> <li>• Toutes personnes ayant besoin d'un accompagnement adapté.</li> <li>• Avoir un projet professionnel validé</li> </ul>	<p>Tous Publics (ML ou PLIE) Allocataire du RSA Socle inscrit à RESA</p>	<p><b>Public ML de RESA :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Co-financement possible du Département à travers l'aide du FDAJ.</li> </ul> <p><b>Public PLIE de RESA (passage en commission de cofinancement) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour toute personne accompagnée par le PLIE et inscrit dans un parcours professionnel.</li> <li>• Pour les personnes au RSA soumis aux droits et devoir cofinancement du département</li> <li>• L'aide est conditionnée au principe d'être dans un parcours professionnel avec un projet validé et orienté sur un métier porteur.</li> <li>• Les modalités et montant de l'aide varie selon le diagnostic réalisé par le conseiller. Une prise en charge minimum de 10% est demandée à la personne. L'aide est versée directement à l'auto-école.</li> </ul>